



Avec votre versement, formons ensemble les professionnels de demain !

À QUOI SERT LA TAXE ?

Les recettes de la taxe d'apprentissage représentent une **ressource essentielle** pour notre établissement en nous permettant

- d'investir dans le matériel nécessaire à la formation des étudiants,
- de renouveler nos équipements
- de recruter des intervenants professionnels.

Par le biais de votre taxe d'apprentissage, vous devenez un partenaire privilégié de notre établissement et soutenez une formation en phase avec les attentes des jeunes et la réalité des entreprises.

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

UNE NOUVELLE PLATEFORME → SOLTéA

Pour retrouver notre établissement sur SOLTEA :

UAI 0141868^E – SIRET 40212545400015 Ou en cliquant directement ICI (https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/idp/ta5/oauth/authorize?provider=netentreprise&target=employeur&response_type=code&client_id=819066ca-4142-4050-bc4e-94442482ef27&state=aVdQdIBjbU5GQnM0LkppSVINc0JDTUpZQ3ZM2FMZUluV0lwSE1oaFA3R1du&redirect_uri=https%2F%2Femployeurs.soltea.education.gouv.fr%2Fespace-prive%2F&scope=openid%20profile%20TA5_READ%20TA5_WRITE&code_challenge=Mlz8ZXX5drilrNBIwHGyciYCEX8PtDxorCuqly3aCo4&code_challenge_method=S256&nonce=aVdQdIBjbU5GQnM0LkppSVINc0JDTUpZQ3ZM2FMZUluV0lwSE1oaFA3R1du)

LIENS tutoriels-vidéos ICI (<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/aide/tutoriels-video-fonctionnement-plateforme>)

En savoir plus sur la Taxe d'apprentissage (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22574>)

ENTREPRISE, LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LA SEULE CONTRIBUTION FISCALE DONT VOUS POUVEZ CHOISIR LES BENEFICIAIRES

Votre interlocuteur privilégié : Carole CONGARD, Adjointe au Chef d'Etablissement, 02.31.48.21.80, adjointdirection@lyceelesrosiers.fr

Le Lycée Frémont Les Rosiers vous remercie pour votre aide précieuse !